

**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Délibération
N° 2026/10****Nomenclature
5 / 5.3 / 5.3.2**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	10	10

Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 27 août 2026

Date d'affichage : 27 août 2026

Présents : Mesdames : Clotilde GERARDIN, Anne-Catherine BIENNIER, Aurélie SCHWIERTZ, Jeanine POMMIER, Martine MARTINEZ, Fanny TROUVE, Marie CROS PERRIAND, Béatrice REA

Messieurs : Pierre-Emmanuel PAIRE, Jackie JOURDAN

Excusés : Madame Marie-Laure ESCLAPES
Monsieur Michel BOULUD
Monsieur Patrice CONSTANTIN

Secrétaire : Madame Martine MARTINEZ

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DU RHONE (UDCCAS 69)

M. Pierre-Emmanuel PAIRE, vice-président du CCAS, explique que l'association dénommée l'UDCCAS du Rhône constitue l'unique représentant départemental des CCAS, CIAS et de toutes personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant des activités d'action sociale régies par le Code de l'action sociale et des familles sur le territoire du département du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que l'UDCCAS du Rhône a pour objet d'offrir à ses adhérents :

- une aide à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) assurée par une statisticienne (collecte, traitement et mise à disposition de données sociales mais aussi conseils, outils et accompagnement nécessaires pour leur exploitation) ;
- des journées d'échanges, des groupes de travail thématiques et des réunions d'informations ;
- la diffusion d'informations, et la veille continue de l'actualité juridique et réglementaire, tant nationale que locale ;
- l'organisation de formations sur le territoire départemental, avec le concours du CNFPT et de l'UNCCAS ;

Considérant l'intérêt pour le CCAS de participer aux travaux et aux actions menés par l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône (UDCCAS 69) ;

Considérant que le CCAS adhère chaque année à l'UDCCAS afin de bénéficier des services proposés ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant du Conseil d'administration de cette association ;

Considérant que le Conseil d'administration propose la désignation de Monsieur Pierre-Emmanuel PAIRE, vice-président du CCAS, pour représenter le CCAS auprès de l'UDCCAS ;

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Pierre-Emmanuel PAIRE, vice-président du CCAS, en qualité de représentant du C.C.A.S. de Simandres pour représenter le Centre Communal d'Action Sociale de Simandres auprès de l'UDCCAS 69.
- **DIT** que ce représentant est habilité à participer aux assemblées générales de l'UDCCAS 69, à prendre part aux votes et à représenter le CCAS dans le cadre des activités de l'association.
- **AUTORISE** M. Pierre-Emmanuel PAIRE, vice-président du CCAS, à présenter sa candidature au Conseil d'administration de l'UDCCAS 69, le cas échéant.

Le Président
 Michel BOULUD

Le 09 septembre 2026
 Le secrétaire de séance
 Martine MARTINEZ




Publié le 09 septembre 2026
 Transmis en Préfecture le 09 septembre 2026